

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **15^e** jour du mois d'**août** de l'an **2022**, à **19 h**, au bureau municipal, à laquelle sont présents :

Présences : Mme Martine Lanctôt, conseillère et mairesse suppléante
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Enzo Marceau, conseiller
Mme Christiane Bonneau, conseillère
M. Adrien Beaudoin, conseiller
M. Joël Nadeau, conseiller

Absence : M. Philippe Pagé, maire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Martine Lanctôt, mairesse suppléante, constate le quorum à 19 h 10 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2022-08-148

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé Adrien Beaudoin

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le point 9.2 « L'Esprit libre – Appui au projet Série d'événements de l'Esprit libre dans le FRR volet 4 » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2022

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1. Adoption des comptes à payer – Juillet 2022

3.2. Journal de facturation – Juillet 2022

3.3. Colloque de zone de l'ADMQ - Inscription

3.4. Centre d'action bénévole des Sources – Autorisation pour l'Opération Coup de Cœur 2022

4. LÉGISLATION

4.1. Avis de motion et dépôt du premier projet du Règlement 2022-09 modifiant le règlement de lotissement et ses amendements

4.2. Avis de motion et dépôt du projet du Règlement 2022-10 déterminant les modalités d'affichages des avis publics

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

6. TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7.1. COPERNIC – Adhésion 2022 - 2023

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1. Liste des permis émis du mois de juillet 2022

8.2. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Rénovation d'une propriété sise au 88, chemin Pinard, lot 6 078 946

8.3. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Construction d'un immeuble sise au 145, 13^e et 14^e rang, lot 6 396 175

8.4. Plan de développement d'une communauté nourricière

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1. Les Arts et la Ville – Inscription au forum 2022

9.2. L'Esprit libre – Appui au dépôt du projet « Série d'événements de l'Esprit libre » dans le FRR volet 4

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

11. CORRESPONDANCE

11.1. Copie de la correspondance

12. VARIA

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2022-08-149

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2022 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2022 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucun citoyen présent.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2022-08-150

3.1 Adoption des comptes à payer – Juillet 2022

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 14 juillet au 11 août 2022 au montant de quatre-vingt-deux mille cent dix-sept dollars et soixante-huit cents (82 117,68 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Juillet 2022

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de juillet 2022.

2022-08-151

3.3 Colloque de zone de l'ADMQ - Inscription

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Julie Vaillancourt, à participer au Colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu le jeudi 15 septembre 2022, à Lac-Mégantic, au coût de quatre-vingt-dix dollars (90 \$).

QUE les frais inhérents à cette activité lui soient remboursés sous preuve de pièces justificatives.

ADOPTÉE

2022-08-152

3.4 Centre d'action bénévole des Sources – Autorisation pour l'Opération Coup de Cœur 2022

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille autorise le Centre d'action bénévole des Sources à tenir leur activité de financement au profit du service d'aide alimentaire, au coin des rues Miquelon et Desrivières, le vendredi 14 octobre 2022, de 6 h 30 à 9 h.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

4.1 Avis de motion et dépôt du premier projet de Règlement 2022-09 modifiant le règlement 2002-05 de lotissement et ses amendements

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller **M. Pierre Bellerose** qu'à une séance subséquente le second projet de Règlement 2022-09 modifiant le règlement de lotissement 2002-05 et ses amendements soit adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le Règlement 2022-09 modifiant le Règlement de lotissement 2002-05 et ses amendements.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal.

4.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2022-10 déterminant les modalités d'affichages des avis publics

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller **M. Adrien Beaudoin** qu'à une séance subséquente le Règlement 2022-10 déterminant les modalités d'affichages des avis publics soit adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le Règlement 2022-10 déterminant les modalités d'affichages des avis publics soit adopté.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal.

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

6 TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2022-08-153

7.1 COPERNIC – Adhésion 2022 – 2023

CONSIDÉRANT QUE COPERNIC est l'organisme de Concentration Pour l'Eau des bassins versants de la Rivière Nicolet;

***Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère à COPERNIC pour un montant de cinquante dollars (50 \$) pour la période 2022 – 2023.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de juillet 2022

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis du mois de juillet 2022.

2022-08-154

8.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Rénovation d'une propriété sise au 88, chemin Pinard, lot 6 078 946

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis, datée du 08 août 2022, pour la rénovation et l'agrandissement du bâtiment principal situé sur le lot 6 078 946, au 88, chemin Pinard, a été soumise au service d'urbanisme de la Municipalité du canton de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE la demande de rénovation et d'agrandissement est assujettie au règlement sur les permis et certificats numéro 2002-08;

CONSIDÉRANT QUE la demande de rénovation et d'agrandissement est assujettie au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE les rénovations et l'agrandissement respectent l'esprit et les critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande de rénovation et d'agrandissement est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil municipal d'approuver la demande de permis de rénovation et d'agrandissement ;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et environnement à délivrer cette demande de permis assujettie au PIIA.

ADOPTÉE

2022-08-155

8.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Construction d'un immeuble sis au 145, 13^e et 14^e rang, lot 6 396 175

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis, datée du 21 juillet 2022, pour la construction d'un bâtiment principal situé sur le lot 6 396 175 au 145, 13^e et 14^e Rang a été soumise au service d'urbanisme de la municipalité de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est assujettie au règlement sur les permis et certificats numéro 2002-08;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est assujettie au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la construction respecte l'esprit et les critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil municipal d'approuver la demande de permis de rénovation et d'agrandissement ;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Enzo Marceau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et environnement à délivrer cette demande de permis assujettie au PIIA.

ADOPTÉE

2022-08-156

8.4 Plan de développement d'une communauté nourricière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se doter d'un Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention du MAPAQ pour la réalisation d'un PDCN;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes ont été réalisées pour la création de la version finale du PDCN;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte la version finale du Plan de développement d'une communauté nourricière.

QU'un comité de suivi soit créé afin de suivre le plan d'action et s'assurer que les actions prévues soient complétées.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2022-08-157

9.1 Les Arts et la Ville – Inscription au forum 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre du réseau Les Arts et la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le réseau Les Arts et la Ville organise un forum du 19 au 21 octobre 2022, à Lac-Mégantic;

CONSIDÉRANT QUE les sujets abordés sont pertinents pour le développement culturel de notre Municipalité;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Adopté par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité achète deux participations à ce forum au coût de trois cent cinquante dollars (350 \$) chaque.

QUE les dépenses inhérentes soient remboursées sous preuve de pièces justificatives.

ADOPTÉE

2022-08-158

9.2 L'Esprit libre – Appui au projet Série d'événements de l'Esprit libre dans le FRR volet 4

CONSIDÉRANT QUE l'organisation L'Esprit livre souhaite déposer un projet dans le Fonds régions et ruralité (FRR), volet 4 de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est une série d'événements culturels pour les citoyennes et citoyens de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent appuyer ce projet qui concorde avec la planification stratégique de développement de Saint-Camille;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil appui l'Esprit libre dans son dépôt de projet au Fonds régions et ruralité, volet 4, de la MRC des Sources.

ADOPTÉE

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucun citoyen présent.

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux élus.es.

12 VARIA

2022-08-159

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la présente séance soit levée à 19 h 17.

ADOPTÉE

Martine Lanctôt
Mairesse suppléante

Julie Vaillancourt
**Directrice générale et greffière-
trésorière**

Je, Martine Lanctôt, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Martine Lanctôt
Mairesse suppléante